

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
24 mars 2005Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Quatorzième session
Vienne, 23-27 mai 2005
Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire*
**Gestion stratégique et questions relatives
au programme: questions relatives
au programme**

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2006-2007****Note du Secrétaire général**

1. Le Programme 13, Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007¹ relève de la responsabilité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).
2. Le plan-programme biennal et priorités concernant le programme 13 pour la période 2006-2007, qui énonce la stratégie, les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du programme, a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004; il sert de base à l'élaboration du programme de travail du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Le plan tel qu'adopté par l'Assemblée renferme les recommandations que le Comité du programme et de la coordination a formulées après que le plan eut été présenté à la Commission des stupéfiants à sa quarante-septième session, dans une note du Secrétaire général en date du 10 mars 2004 (E/CN.7/2004/12-E/CN.15/2004/13).
3. Le projet de programme de travail du programme 13, qui figure en annexe au présent document, a pris en compte les mandats énoncés dans:
 - a) Les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972², la Convention de 1971 sur les substances psychotropes³, et la

* E/CN.15/2005/1.



Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988⁴, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) et les Protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4, annexe) et les instruments juridiques universels relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations;

b) La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2);

c) Les principales résolutions des organes délibérants, en particulier la résolution 46/152 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1991 sur l'élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale, la résolution 45/179 du 21 décembre 1990 sur le renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies, la section XVI "Chapitre 22. Contrôle international des drogues" de la résolution 46/185 C du 20 décembre 1991 et la résolution 57/173 du 18 décembre 2002 sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique;

d) Les documents issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue;

e) La Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59, annexe) et les plans d'action connexes concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne (résolution 56/261, annexe);

f) Les résolutions du Conseil de sécurité 1373 (2001) du 28 septembre 2001, 1377 (2001) du 12 novembre 2001 et 1456 (2003) du 20 janvier 2003 sur les mesures de lutte contre le terrorisme et les déclarations sur l'action à mener à l'échelle mondiale.

4. Le principal objectif du budget-programme pour l'exercice 2006-2007 est de rationaliser et de restructurer les activités de l'ONUSD et de faire en sorte que les ressources et les activités soient conformes aux buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007. Tout au long de l'exercice biennal 2004-2005, l'ONUSD s'est repositionné pour se conformer à cette vision stratégique, mettant à profit un plan d'action conçu au cours de l'exercice biennal précédent afin d'améliorer: a) la gouvernance; b) le financement; c) les opérations; d) les relations du personnel et de la direction; et e) la communication. Le processus de restructuration, engagé en 2002, visait principalement à intégrer les activités concernant les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme dans le programme mondial pour la paix, la sécurité et le développement; pour ce faire, il fallait: a) promouvoir l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption; b) s'attaquer au problème du VIH/sida dans le contexte de l'abus des drogues et de la traite des personnes et parmi les populations carcérales; c) intégrer les activités concernant les drogues illicites et la criminalité dans les programmes d'assistance technique; et d) travailler plus étroitement avec le secteur privé. La restructuration de l'ONUSD, officiellement achevée en 2004, comme il ressort de la circulaire du Secrétaire général "Organisation de l'Office des Nations

Unies contre la drogue et le crime” en date du 15 mars 2004 (ST/SGB/2004/6), a permis de fusionner entièrement l’ancien Centre pour la prévention internationale du crime et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en une seule unité administrative et elle a représenté une étape importante dans le processus visant à adapter la structure administrative du nouvel Office à sa vision stratégique. C’est dans ce contexte que le programme 13 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007 a réuni en un seul programme le programme pour la prévention du crime et la justice pénale et le programme pour le contrôle international des drogues qui étaient autrefois distincts. Le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2006-2007 a mis en conformité le programme de travail et les ressources nécessaires pour tenir compte de ces changements.

5. Le programme de travail de l’ONUDC comprend trois grands volets: a) travail de recherche, d’analyse et de sensibilisation destiné à améliorer la connaissance et la compréhension des problèmes de drogues illicites, de criminalité et de terrorisme et à accumuler les données factuelles en vue de la définition des politiques et des actions; b) travail normatif visant à aider les États à ratifier et à appliquer les traités internationaux, ainsi qu’à élaborer une législation interne sur les drogues, la criminalité et le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations et prestation de services de secrétariat et de services fonctionnels aux organes conventionnels et aux organes directeurs; et c) projets de coopération technique sur le terrain visant à doter les États Membres de moyens renforcés pour lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme, moyennant la fourniture d’une assistance et de conseils techniques.

6. Le projet de programme de travail dont sera saisie la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa quatorzième session sera incorporé dans le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2006-2007 qui sera présenté à l’Assemblée générale pour approbation à sa soixantième session (voir annexe).

Notes

¹ Documents officiels de l’Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1).

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1019, n° 14956.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1582, n° 27627.

Annexe

Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007

Outre le plan-programme biennal et priorités pour le programme 13, Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale, pour la période 2006-2007, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004, ce qui suit serait inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/60/6 (chap. 16), par. 16.35, 16.40 et 16.45):

Sous-programme 1 Recherche, analyse et sensibilisation

Produits

16.35 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants:

- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts (budget ordinaire): Groupe spécial d'experts: réunions annuelles du Comité permanent du Programme international de contrôle de la qualité visant à analyser et évaluer les résultats des deux séries annuelles d'Exercices de collaboration internationaux (2); réunion d'un groupe d'experts chargé de réviser le questionnaire de l'enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (1); réunion d'un groupe d'experts concernant l'analyse des drogues/précurseurs et l'appui scientifique au contrôle des drogues (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
 - i) Publications en série: *Bulletin des stupéfiants* (semestriel) (4 numéros); *Forum on Crime and Society* (semestriel) (4 numéros); manuels et directives sur les démarches adoptées en matière de procédures et sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des substances placées sous contrôle, et procédures et bonnes pratiques de laboratoire (5); un catalogue de vidéos de sensibilisation; un annuaire mis à jour des organisations non gouvernementales qui s'occupent du contrôle des drogues; manuels et directives révisés sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues placées sous contrôle (2); un Dictionnaire multilingue révisé/Additif couvrant les substances ajoutées aux tableaux (1); *Lettre d'information de l'ONUDC* (trimestrielle) (8); *Rapport sur la criminalité mondiale*, fondé sur les résultats analytiques des enquêtes périodiques de l'ONU sur les tendances en matière de criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et d'autres données et éléments d'information; et *World Drug Report* (2);
 - ii) Brochures, fiches d'information, cartes murales, pochettes d'information: brochures, annonces télévisées et radiophoniques de sensibilisation et autres moyens de sensibilisation; mise en place de dispositifs nationaux

- de contrôle, et publication des enquêtes sur le contrôle des cultures illicites; photographies;
- iii) Manifestations spéciales: remises annuelles du Prix des Nations Unies pour la société civile de Vienne (2); célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (2); mise au point d'initiatives permettant de mobiliser de nouvelles ressources et d'effectuer des collectes de fonds dans le cadre des services fournis aux réunions avec les donateurs; deux conférences de parlementaires consacrées aux grandes questions que pose le contrôle des drogues (2);
 - iv) Supports techniques: conception, mise à jour et perfectionnement du site Web de l'ONUDD; fourniture d'échantillons de référence aux laboratoires d'analyse des drogues dans les pays; fourniture de matériel d'analyse des drogues et des précurseurs aux autorités nationales compétentes; notes scientifiques et techniques; choix de bibliographies et d'articles sur l'identification et l'analyse des drogues placées sous contrôle, des produits chimiques et des précurseurs; rapports succincts sur les résultats des Exercices de collaboration internationaux, y compris évaluation de certains laboratoires; modules de formation à l'analyse des drogues et des précurseurs, et appui scientifique au contrôle des drogues;
 - v) Produits audiovisuels: publication de cassettes vidéo de sensibilisation; gestion et enrichissement de la collection de photographies, de diapositives et de films et cassettes vidéo de la bibliothèque de prêt;
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: coordination et liaison interorganisations par la participation aux réunions du Conseil des chefs de secrétariat et du Comité de haut niveau sur les programmes, réunions interorganisations au sein du système des Nations Unies et coordination du Réseau interinstitutions contre les drogues et le crime;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs: appui scientifique de haute qualité, informations et avis à des gouvernements, des organisations et des institutions internationales et nationales, relativement à une gamme étendue de questions scientifiques et techniques touchant les drogues;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers: ateliers régionaux et infrarégionaux, ou réunions régionales et infrarégionales, à l'intention de chefs de laboratoires d'analyse des drogues, de responsables des organes de répression et des appareils judiciaires, visant à encourager la collaboration entre les services de laboratoire et les organismes de contrôle des drogues;
 - iii) Bourses et subventions: formation de 30 scientifiques et chefs de laboratoires nationaux d'analyse des drogues;
 - iv) Projets opérationnels: projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement ou à la création de laboratoires nationaux d'analyse de drogues.

Sous-programme 2

Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités

Produits

16.40 Les produits programmés pour l'exercice sont les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Assemblée générale:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Troisième Commission (12); séances de la Deuxième Commission consacrées aux questions ayant trait à la corruption (2); séances de la Sixième Commission consacrées aux questions ayant trait au terrorisme (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: contributions au rapport annuel sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); contributions au rapport annuel sur l'application des recommandations du Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU (2); rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (2); évaluation quinquennale de la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'action à mener en commun pour faire face au problème mondial de la drogue (1); rapports sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et la restitution desdits fonds aux pays d'origine (2); rapports sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapports sur des questions concernant l'apport d'une assistance technique dans la lutte contre le terrorisme (2); rapports sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption (2); rapports sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée (1); rapports sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique (2);
 - ii) Conseil économique et social:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances du Conseil économique et social (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel de la Commission des stupéfiants (2); rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); rapport annuel sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);
 - iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

- a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Commission (32); séances parallèles du Comité plénier (24); réunions du Bureau et consultations avec les missions permanentes tenues entre les sessions (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports sur les sujets suivants: instruments de collecte d'informations sur certaines des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (8); lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires (1); conclusions de l'étude sur la fraude et l'abus et la falsification d'identité à des fins criminelles (1); activités des instituts membres du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (1); conclusions de la réunion d'experts intergouvernementaux chargés d'élaborer des lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels (1); aspects particuliers de l'assistance technique au service de la lutte contre le terrorisme (2); utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); état de droit et développement: renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier par le biais de l'assistance technique, y compris la reconstruction après les conflits (1); intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme (2);
- iv) Commission des stupéfiants:
- a. Services fonctionnels pour les réunions: séances du Comité plénier (16); séances plénières (32); séances plénières et séances des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (80); séances plénières à la reprise de la session de la Commission (4); réunions du Bureau et consultations avec des missions permanentes tenues entre les sessions (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office (2); rapport annuel sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapport biennal sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs fixés pour l'année 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (1); rapport final sur la mise en œuvre des plans d'action et des mesures adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (1); rapport sur chacun des plans d'action et des trains de mesures adoptés par les gouvernements pour donner suite à la session extraordinaire (6); rapport annuel sur les changements intervenus dans la portée des activités de contrôle des substances psychotropes (2); rapport sur les élections de 2006 à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (1); rapports sur les

- précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (2);
- v) Organe international de contrôle des stupéfiants:
- a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de l'Organe et de son Comité permanent des évaluations (120);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports et documentation concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur l'approvisionnement licite en stupéfiants et substances psychotropes et la surveillance des précurseurs, y compris le système d'évaluation pour les stupéfiants et le système d'évaluation des besoins (12); rapports sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions, les missions de l'Organe et les études spéciales (4); rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, et suppléments, portant sur l'évaluation des besoins en stupéfiants, par exemple, et tous autres rapports que l'Organe pourrait juger utile de publier (6); rapports sur l'analyse de données permettant d'identifier les tendances nouvelles en ce qui concerne la fabrication illicite de drogues et sur l'évaluation de produits chimiques (précurseurs) (2); rapports sur l'application des articles 14, 19 et 22 des Conventions de 1961, 1971 et 1988, respectivement (2); rapports d'évaluation des mesures de suivi prises par les gouvernements après les missions de l'Organe (2); rapports sur les progrès réalisés par les gouvernements dans la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues (2); rapports sur l'opportunité d'apporter des modifications aux tableaux I et II de la Convention de 1988 (2);
 - c. Groupes spéciaux d'experts: réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe lors de l'examen des questions se rapportant à l'application de l'article 12 de la Convention de 1988, pour ce qui a trait à la lutte contre les précurseurs (2); réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe lors de l'examen des questions se rapportant à l'application des instruments internationaux applicables en matière de lutte contre les stupéfiants (2);
- vi) Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles qui s'y rapportent:
- a. Services fonctionnels pour les réunions: Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1 session de 2 semaines) (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport transmettant le questionnaire destiné à réunir des renseignements sur les problèmes relatifs à l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (4); rapport sur les travaux de la Conférence des Parties (1); rapports à la Conférence des Parties sur différents

- problèmes relatifs à l'application de la Convention et de ses trois protocoles (4);
- vii) Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption:
- a. Services fonctionnels pour les réunions: une session de trois jours du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: projet de règlement intérieur et autres projets de règlements et de dispositifs élaborés conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); rapport du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption (1);
- viii) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption:
- a. Services fonctionnels pour les réunions: Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (2 sessions de 2 semaines) (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: projet de règlement intérieur de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); rapports à la Conférence des États parties sur différentes questions relatives à l'application de la Convention (4); rapport annuel sur les travaux de la Conférence des États parties (2);
- ix) Autres services:
- a. Services fonctionnels fournis à des organisations intergouvernementales et à diverses organisations régionales ou internationales chargées du contrôle des drogues, comme Interpol, le Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains ou l'Office européen de police (6), ainsi qu'au Comité directeur de l'Opération "Purple", de l'Opération "Topaz" et du Projet "Prism", trois programmes internationaux très importants de traçage des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites (10);
 - b. Bilans trimestriels de l'Opération "Purple" (initiative internationale visant à prévenir le détournement du permanganate de potassium, principal produit chimique utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne) (8); bilans trimestriels de l'Opération "Topaz" (initiative internationale visant à prévenir le détournement de l'anhydride acétique, principal produit chimique utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne) (8); questionnaires destinés à réunir des renseignements sur des questions relatives à l'application de la Convention contre la corruption (4); rapports à l'Équipe chargée du Projet "Prism" (initiative internationale visant à prévenir le détournement de produits chimiques utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine) (8);

- c. Groupes spéciaux d'experts: réunions consacrées aux questions suivantes: révision du questionnaire biennal (1); pratiques optimales en matière de mise en œuvre de certaines dispositions des instruments juridiques universels relatifs au terrorisme (1); réforme de la justice pénale (1); amélioration de la coopération judiciaire aux fins de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à la criminalité (1); questions techniques d'intérêt général ayant trait à la coopération judiciaire internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (1); et aspects juridiques des techniques d'enquête spéciales utilisées dans le cadre de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues (1); réunions d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de concevoir des systèmes de collecte d'informations sur certains des normes et critères établis par les Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes ou témoins d'actes criminels (1); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'une étude sur la fraude et l'abus et la falsification d'identité à des fins criminelles (1); réunions de groupes régionaux d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention contre la corruption (3); réunions de groupes régionaux d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (2); réunions de groupes régionaux d'experts sur le Système d'information et de transmission de données pour le contrôle national et international des drogues (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire):
 - i) Publications en série: publication spéciale établie à la demande de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (1); lois et règlements adoptés par les États parties aux conventions relatives au contrôle des drogues pour donner effet à ces conventions (120); *Évaluation des besoins mondiaux en stupéfiants et statistiques* (2); mise à jour trimestrielle de l'évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV (8); rapport de l'Organe sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); supplément de la publication intitulée *Évaluation des besoins mondiaux en stupéfiants et statistiques* (8); rapports établis par l'Organe conformément à l'article 15 de la Convention de 1961 et à l'article 18 de la Convention de 1971 (2); publication trimestrielle du répertoire des autorités nationales compétentes aux termes des articles 6, 7 et 17 de la Convention de 1988 (8); répertoires des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); répertoires des fabricants de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs placés sous contrôle international (2); index des lois et règlements nationaux promulgués pour donner effet aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); statistiques des

substances psychotropes (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au tableau II et des besoins en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV) (2);

- ii) Publications isolées: fascicule contenant le texte de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); brochure sur la lutte contre la corruption (1); brochure sur la lutte contre le trafic d'armes à feu (1); brochure sur la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (1); brochure sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée (1); brochure sur la prévention du crime et la justice pénale (1); brochure sur la Commission des stupéfiants (1); brochure sur la lutte contre le terrorisme international (1); contenu du programme de formation des juges et des procureurs à la lutte contre le terrorisme (1); guide législatif pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); guide législatif pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (1); compte rendu officiel des travaux préparatoires de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); guide révisé pour la transposition en droit interne et l'application des dispositions des instruments universels contre le terrorisme (1); règlement intérieur de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles (1); manuel de formation pour la mise en place de moyens d'action relatifs au terrorisme (1); manuels techniques sur des dispositions spécifiques de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2); manuels techniques sur des dispositions spécifiques de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (2); compte rendu officiel des travaux préparatoires de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles qui s'y rapportent (1);
- iii) Communiqués et conférences de presse: liaison avec les centres d'information des Nations Unies; participation à des conférences de presse; réponses aux demandes émanant des médias et contributions à des discours ou interventions de membres de l'Organe de contrôle des stupéfiants lors de réunions internationales, notamment de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social; large diffusion des conclusions et des rapports de l'Organe auprès des décideurs et du public;
- iv) Supports techniques:
 - a. Mise à jour annuelle de la liste des stupéfiants placés sous contrôle international ("liste jaune");
 - b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes placées sous contrôle international ("liste verte");

- c. Mise à jour annuelle de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international (“liste rouge”);
- d. Mise à jour annuelle des matériels de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;
- e. Mise à jour semestrielle du tableau indiquant les besoins des pays en autorisations d’importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;
- f. Mise à jour annuelle du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de l’article 12 de la Convention de 1988 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;
- g. Mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l’Organe de contrôle des stupéfiants les statistiques et les informations requises en application de la Convention de 1961;
- h. Mise à jour annuelle des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de la Convention de 1971 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;
- i. Quatre mises à jour du dossier d’information portant sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
- j. Mise à jour de deux listes limitées de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues qui font l’objet d’une surveillance internationale spéciale;
- k. Mise au point et gestion de bases de données sur les législations nationales concernant le terrorisme;
- l. Mise au point et gestion de bases de données sur les législations nationales concernant le contrôle des drogues et la criminalité;
- m. Mise au point d’un instrument d’évaluation de la réforme de la justice pénale, y compris dans le cadre du maintien de la paix et de la reconstruction après conflit;
- n. Élaboration d’un manuel exposant, à l’intention des autorités compétentes, les pratiques prometteuses et éprouvées concernant la lutte contre les enlèvements et les séquestrations;
- o. Gestion et développement de deux bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et à leurs précurseurs;
- p. Création et gestion d’un site Web sécurisé à l’usage des autorités chargées de la coopération judiciaire prévue par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la criminalité,

- sur lequel les services compétents trouveront les renseignements nécessaires pour entrer en contact avec leurs homologues;
- q. Étude sur le trafic d'organes;
- v) Promotion d'instruments juridiques:
- a. Envoi d'environ 35 notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues;
 - b. Prestation de services consultatifs, juridiques et autres, concernant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et la répression du terrorisme international;
 - c. Formulation, à l'intention des gouvernements, de l'Organe de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants, de propositions quant aux divers moyens d'assurer le respect des traités;
 - d. Prestation aux États de services d'information et de conseils juridiques concernant l'adhésion aux traités et la manière d'en assurer l'application intégrale;
 - e. Production et analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste de produits chimiques qui, bien que non inscrits aux tableaux, doivent faire l'objet d'une surveillance internationale spéciale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants;
 - f. Production et analyse de données sur la fabrication, le commerce et les modes d'utilisation licites des précurseurs pour faciliter l'identification des transactions suspectes, et création et gestion d'une base de données;
 - g. Production et analyse de données sur des indicateurs devant aider les gouvernements à mieux évaluer les besoins nationaux en stupéfiants;
 - h. Étude et analyse de données révélatrices des nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes, comme les stimulants de type amphétamine, et réalisation d'analyses comparatives;
 - i. Étude de l'approvisionnement en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales;
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: coordination et liaison interorganisations dans le cadre de réunions de coordination auxquelles participeront les institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale et les instituts du réseau pour la prévention du crime et la justice pénale; participation à la structure de gouvernance du Pacte mondial et aux réunions interorganisations consacrées au Pacte; participation à des réunions sur l'intensification de la coopération judiciaire avec le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation maritime internationale, Eurojust, le Réseau judiciaire européen, le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale;

- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs: prestation de services juridiques et émission d'avis concernant des mémorandums d'accord, contrats et arrangements pratiques avec les partenaires de l'ONUDC à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la corruption et son application; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles et leur application; prestation aux États de services consultatifs visant à faciliter la lutte contre la traite d'êtres humains, la criminalité organisée et la corruption et à promouvoir la réforme de la justice pénale, notamment la justice pour mineurs, et du système carcéral; prestation aux États de services consultatifs concernant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international; prestation de services consultatifs aux missions de maintien de la paix, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, concernant les stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir l'état de droit, en particulier dans les pays sortant d'un conflit; prestation de services juridiques à l'Office et émission d'avis concernant la conclusion d'accords de coopération sous-régionaux, le financement d'activités, la création de bureaux extérieurs, les modalités d'exécution des projets et l'examen des contrats;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers: organisation à l'échelon national, sous-régional ou régional d'une vingtaine de stages, séminaires ou ateliers sur l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues; organisation à l'échelon national ou sous-régional d'ateliers sur des aspects techniques de la lutte contre le terrorisme; organisation à l'échelon international d'activités de formation, d'ateliers et de consultations à l'intention des administrateurs nationaux des services de lutte contre les stupéfiants et participation à ces événements; organisation de stages de formation, de séminaires et d'ateliers sur divers sujets concernant la prévention du crime et la justice pénale, en particulier la criminalité transnationale organisée, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la corruption, le terrorisme international et la réforme de la justice pénale;
 - iii) Projets opérationnels: exécution nationale de projets visant à appuyer la lutte contre le terrorisme grâce à l'amélioration des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; prestation par les conseillers juridiques sur le terrain de services de conseils et de formation visant à faciliter l'application des conventions relatives au contrôle des drogues (projet mondial); projet continu visant à promouvoir la ratification et l'application des instruments juridiques universels relatifs au terrorisme; exécution au niveau national, régional ou international de projets visant à appuyer la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Sous-programme 3

Assistance et conseil techniques

Produits

- 16.45 Les produits programmés pour l'exercice sont les suivants:
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
 - i) Commission des stupéfiants: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel relatif à la suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (2); rapport annuel sur la situation mondiale en matière d'abus des drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire annuel et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2); rapport officiel sur l'offre mondiale et le trafic de drogues (1); rapport relatif au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire biennal (1); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic au Proche et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale (2); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic dans la région de l'Amérique (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic en Europe (1); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic en Asie et dans le Pacifique (2); et rapports sur les tendances régionales en matière de trafic en Afrique (2);
 - ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime (1); étude sur l'ampleur du phénomène du trafic d'organes (1); rapport sur la protection des biens culturels contre le trafic, y compris les moyens de rendre plus efficace le traité type pour la prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples (1);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts: réunions consacrées aux questions suivantes: analyse des faits récents relatifs aux activités de substitution en tant que stratégie de réduction de l'offre et actualisation de ce concept (1); actualisation et perfectionnement de la loi type sur le blanchiment de capitaux, avec incorporation de dispositions sur la lutte contre le financement du terrorisme (1); amélioration de la collecte de données sur l'abus des drogues parmi les jeunes (1); élaboration de recommandations à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la protection des biens culturels contre le trafic (1); efficacité des programmes de traitement et de réinsertion des toxicomanes (1); recours à des techniques d'enquête spéciales dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée (1); élaboration de principes directeurs pour la protection des témoins, à l'usage des autorités nationales compétentes (1); pratiques optimales de lutte contre

la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la situation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière (1); application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); enseignements tirés de la réforme de la justice pénale dans les pays en transition ou sortant d'un conflit (1); étude circonstanciée de la prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida en milieu carcéral (1); le produit des activités criminelles dans les économies dont les opérations sont fondées sur le numéraire (1); prévention de l'abus des drogues: les médias comme moyen de diffuser le bon message (1); renforcement de l'intégrité de l'appareil judiciaire (2006) (1); renforcement de l'intégrité de l'appareil judiciaire (2007) (1); bilan de l'action menée pour remplacer les cultures illicites par des activités de substitution dans les régions productrices (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
- i) Publications en série: bulletins d'information sur la prévention de l'abus des drogues parmi les jeunes (4); procès-verbaux de saisie semestriels (4);
 - ii) Publications isolées: 3^e édition de la brochure *Anti-Corruption Toolkit* (1); outils d'évaluation et de programmation pour le renforcement de l'état de droit (4); code de conduite des responsables de la détection et de la répression (1); amélioration de la collecte de données sur l'abus des drogues parmi les jeunes (1); efficacité des programmes de traitement et de réinsertion des toxicomanes (1); guide du renforcement de l'intégrité et des moyens de l'appareil judiciaire (1); guide des pratiques optimales en matière de réforme de la justice pénale dans les pays en transition ou sortant d'un conflit (1); manuel sur la lutte contre le trafic d'armes à feu (1); manuel sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée (1); manuel sur l'application des Principes de Bangalore pour la déontologie judiciaire (1); normes minimales à observer dans le traitement des délinquants (1); étude circonstanciée sur l'efficacité de la prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida en milieu carcéral (1); manuel à l'usage des enquêteurs et des procureurs sur les pratiques optimales relatives au produit des activités criminelles dans les économies dont les opérations sont fondées sur le numéraire (1); prévention de l'abus des drogues: les médias comme moyen de diffuser le bon message (1); bilan de l'action menée pour remplacer les cultures illicites par des activités de substitution dans les régions productrices (1); 2^e édition du *United Nations Compendium of International Legal Instruments against Corruption* (1); *United Nations Handbook on Practical Anti-Corruption Measures for Prosecutors and Investigators* (1);

- iii) Documents techniques (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
 - a. Pratiques optimales en matière de lutte contre les enlèvements et les séquestrations;
 - b. Publication d'études et résultats de recherches sur le blanchiment de capitaux;
 - c. Gestion et amélioration de la base de données du système international d'évaluation de l'abus des drogues utilisée pour la réalisation d'études sur l'abus des drogues et la réduction de la demande, à l'usage des gouvernements, des instituts de recherche, d'organismes internationaux et du public;
 - d. Dépouillement des questionnaires sur l'offre de drogues illicites aux fins de l'établissement des rapports annuels (troisième partie) (220);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: quatre réunions interorganisations des Nations Unies sur la coordination de la lutte contre la corruption;
- c) Coopération technique (budget ordinaire):
 - i) Services consultatifs: prestation de services consultatifs aux États Membres qui en font la demande pour, d'une part, l'application de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et, d'autre part, le renforcement de la capacité de collecte de données conformément à la Déclaration politique de 1998; missions visant à donner aux États Membres des conseils techniques sur la détection et la répression (8), sur le développement alternatif et sur l'adoption et l'application de lois réprimant le blanchiment de capitaux; prestation de services consultatifs aux pays dans les domaines suivants: lutte contre la traite d'êtres humains, la criminalité organisée et la corruption; promotion de la réforme de la justice pénale, notamment de la justice pour mineurs, et du système carcéral; et ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers: ateliers régionaux ou sous-régionaux ou réunions de personnels des services de détection et de répression et d'autorités judiciaires, ainsi que de représentants du secteur financier, visant à encourager l'application de pratiques optimales de lutte contre le blanchiment de capitaux; stages, séminaires et ateliers consacrés à des questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale, en particulier la criminalité transnationale organisée, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la corruption, le terrorisme international et la réforme de la justice pénale;
 - iii) Projets opérationnels: exécution aux niveaux national, régional ou international de projets visant à appuyer, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel, la lutte contre la corruption, la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de

migrants, le contrôle des drogues, la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la recherche de solutions à d'autres problèmes spécifiques ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale.
